



DELIBÉRATIONS N°151
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 novembre 2023

DEL 2023.11.07/151

Le **mardi 07 novembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Budget annexe RMBS
2023 - Admission en
non-valeur**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne ASCHETTINO, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date: 31/10/2023

Affichage: 31/10/2023

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAÏN, Aïcha CHERIF

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023_11_151-DE
Reçu le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023

- Rapporteur:** Monsieur le Maire
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2541-12 ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
- VU** l'instruction codificatrice du 20/12/2021 portant recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- VU** l'état des produits irrécouvrables et créances éteintes relatif au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement transmis par le comptable public et annexé à la délibération ;
- CONSIDERANT** que le comptable public doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour parvenir au recouvrement des titres de recettes exécutoires émis par l'ordonnateur ;
- CONSIDERANT** que, toutefois, les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement ;
- CONSIDERANT** que la décision d'admission en non-valeur relève du conseil municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire, et précise pour chaque créance proposée par le comptable public le montant admis ;
- CONSIDERANT** qu'une créance éteinte en vertu d'une décision juridique extérieure définitive, dans le cadre d'une procédure collective ou d'une procédure de surendettement, doit être traitée comme une admission en non-valeur ;
- CONSIDERANT** que les non-valeurs et les créances éteintes font l'objet d'une délibération annuelle sur la base des états produits par le comptable public ;
- CONSIDERANT** que les créances irrécouvrables recouvrent à la fois des créances admises en non-valeur et des créances éteintes ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 06/11/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023_11_151-DE

Reçu le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'admettre en non-valeur la somme de 26,67€ sur le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement 2023, selon l'état annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2023.11.07/151

PUBLIÉE LE : **15 NOV. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



02310 PARKING - BRIANCON

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 30/12/2024

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 02/10/2023

1241630217 / 2023

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	12/07/2018	31/07/2025	T-274	1	RAT Frederic	26,67	26,67	Poursuite sans effet
TOTAL						26,67	26,67	